



Motion sur les rémunérations

Les sections du SNITPECT réunies en congrès les 18 et 19 décembre 2008,

Sur les salaires dans la Fonction Publique

S'INSURGENT contre les discours de nos dirigeants, cherchant à faire passer les fonctionnaires pour des rentiers, à les désigner comme des privilégiés et, parallèlement, à les dénigrer ;

DENONCENT en conséquence le non respect de la promesse électorale de revalorisation de l'image et de la carrière des fonctionnaires ;

DENONCENT le système de rémunération dans la fonction publique faisant une place de plus en plus importante aux régimes indemnitaires modulables, dans l'objectif de réduire la masse salariale et de remettre en cause le statut, donnant ainsi aux chefs de services une emprise inacceptable sur les conditions de vie de leurs agents et engendrant des conditions financières indignes en cas, par exemple, de congés maladie de longue durée ou de congés pour longue maladie, ainsi qu'à la retraite ;

REAFFIRMENT leur opposition à la doctrine de la rémunération au mérite, contraire aux principes fondamentaux du statut général de la fonction publique ;

S'INSURGENT contre la faiblesse des niveaux de rémunération dans la fonction publique, qui ne prennent en compte ni les responsabilités exercées, ni l'augmentation des plans de charge dans un contexte de continuelle réduction des effectifs et de perpétuelles réorganisations de services, ni l'augmentation du coût de la vie ;

EXIGENT que les primes et éléments de régimes indemnitaires soient considérés comme des éléments de rémunération à part entière et qu'ils soient ainsi intégrés dans le traitement ;

RECUSENT les projets gouvernementaux visant à casser l'unité statutaire de la rémunération indiciaire ;

REJETTENT toute réforme de la rémunération favorisant la « contractualisation », l'individualisation et l'économie budgétaire et **REFUSENT** le marché de dupes « effectifs - salaires - statuts » contre « performance - intéressement » ;

DENONCENT l'approche actuelle qui considère l'avancement d'échelon ou les promotions comme une évolution suffisante du pouvoir d'achat, occultant de fait les nouvelles prises de responsabilité qui en résultent ;

DENONCENT en conséquence le recours au dispositif obscur de la GIPA (garantie individuelle de pouvoir d'achat pour les fonctionnaires) pour exonérer l'employeur d'une revalorisation des rémunérations ;

DENONCENT les mesurette proposées par le ministre du Budget, en charge de la Fonction Publique, en particulier le « rachat de jours RTT », qui plus est à vil prix, pour soi-disant améliorer le pouvoir d'achat des fonctionnaires. Il s'agit en fait d'un écran de fumée visant à dissimuler le refus de discuter de toute mesure générale d'augmentation et qui justifiera à terme une augmentation du temps de travail à rémunération constante ;

EXIGENT la juste rétribution du travail effectué et des responsabilités assumées dans des conditions difficiles ;

DENONCENT le mépris dont a encore une fois fait preuve l'Etat avec l'aumône de revalorisation du point d'indice en 2008 (0,8 % en deux étapes), alors que les prévisions économiques annoncent une forte inflation sur cette même année ;

EXIGENT une revalorisation immédiate du point d'indice et de l'ensemble des régimes indemnitaires à minima à hauteur du pouvoir d'achat perdu depuis le début des années 2000 ;

RECLAMENT l'ouverture immédiate d'une concertation approfondie et sincère sur la question des rémunérations dans la fonction publique intégrant les régimes indemnitaires ;

APPORTENT leur plein soutien à la FGF-FO pour l'aboutissement de ces revendications justes et légitimes ;

En ce qui concerne l'ISS servie par l'Etat

FUSTIGENT le refus de l'administration d'ouvrir une réelle concertation sur l'ensemble des sujets relatifs à l'ISS, comme l'a encore hélas prouvé la mascarade de réunion du 23 juin 2008, a fortiori quand elle sait publier un décret modificatif apportant une amélioration sensible à une petite minorité et **EXIGENT** le démarrage immédiat de la concertation portant sur l'ensemble du dossier et des revendications concernant l'ISS ;

Sur le décret indemnitaire du 29 novembre 2006

EXIGENT de la DRH du MEEDDAT qu'elle rappelle aux employeurs des ITPE à l'interministériel et dans les établissements publics de l'Etat, leur obligation de traduire la réforme des coefficients de grades dans leurs services ;

Sur les modalités d'harmonisation des ISS

DENONCENT l'absence de circulaire sur les modalités d'harmonisation de l'ISS en 2008 ;

CONSPUEMENT l'administration qui a encore participé à la dégradation du dialogue social, en laissant les services organiser les réunions d'harmonisation des ISS très tardivement, parfois même au-delà de la date d'établissement des feuilles de paie de décembre ;

DENONCENT l'absence de concertation et de transparence dans la fixation des coefficients individuels ;

EXIGENT que l'harmonisation soit réalisée sans regrouper les corps pour mettre fin aux dérives de quelques-uns qui favorisent un sous-groupe ;

COMBATTRONT toute dérive qui conduirait à « filieriser » la gestion de l'ISS ou à la rendre fongible avec d'autres régimes indemnitaires ;

Sur la valeur du point

FUSTIGENT l'absence de la revalorisation du point d'ISS en 2008 (au titre de l'année 2007) ;

DENONCENT la perte de pouvoir d'achat sur l'ISS de 15 % entre 2000 et 2007 ;

EXIGENT le rattrapage immédiat de cette perte de pouvoir d'achat ;

EXIGENT une réévaluation annuelle systématique de la valeur du point d'ISS a minima à hauteur de l'inflation ;

RAPPELLENT l'engagement ministériel d'un plan pluriannuel de revalorisation ;

Sur l'année de décalage

S'INSURGENT contre le fait que les corps techniques de l'ex-MTETM restent les seuls à subir ce différé de rémunération ;

EXIGENT de nouveau avec fermeté qu'il soit procédé au rattrapage de ce différé dès 2009 (ISS 2008) avec l'étalement nécessaire à la limitation de l'impact fiscal ;

EXIGENT en conséquence une concertation réelle, immédiate et approfondie sur ces revendications qui doivent aboutir à des mesures urgentes ;

Sur l'intégration de l'ISS dans les droits à pension

CONDAMNENT le principe d'une caisse de retraite par capitalisation, dont la crise actuelle confirme par ailleurs la fragilité, par comparaison à un régime garanti par les employeurs ;

DENONCENT l'engagement financier notoirement insuffisant des employeurs ;

FUSTIGENT ce dispositif qui conduira à des compléments de retraite d'un montant dérisoire compte tenu d'une ridicule valeur de service du point ;

RECLAMENT un rapport annuel sur le fonctionnement du régime additionnel de la fonction publique (RAFP) ;

EXIGENT l'intégration des régimes indemnitaires au traitement des fonctionnaires et une revalorisation en conséquence des pensions;

Sur les coefficients de grade

EXIGENT, à niveau de fonctions et à grade ou emploi équivalents, une revalorisation des coefficients de grades permettant a minima l'alignement sur le régime indemnitaire le plus favorable des corps d'ingénieurs exerçant au MEEDDAT;

Sur les bonifications

PRENNENT ACTE de l'arrêté du 25 mars 2008 sur les bonifications d'ISS liées à la territorialité et à la valorisation des carrières scientifiques et techniques (« séniorat ») ;

Mais **DENONCENT** les stratagèmes mis en place par les services pour en minimiser l'impact, voire ne pas verser ces bonifications ;

FUSTIGENT l'incohérence des textes qui refusent aux ITPE au dessus du 7ème échelon le bénéfice de toute bonification fonctionnelle ;

EXIGENT le rétablissement de l'ensemble des bonifications indemnitaires quel que soit l'échelon de l'agent ;

Sur les intérim

DENONCENT la multiplication des intérim résultant d'une GPEEC défailante ;

RAPPELLENT le droit des ITPE à être rémunérés à la hauteur des responsabilités et charges supplémentaires engendrées par de telles situations et **DEMANDENT** que l'ISS soit doublée pour chaque intérim assumé ;

EXIGENT que tous les services de l'Etat bénéficient de dotations d'intérim et qu'une instruction nationale définisse clairement les conditions d'exercice et de rémunération des intérim;

Sur la modulation par services

DENONCENT les situations intolérables induites par les réorganisations et fusions de services de l'Etat (modalités de modulation par service différentes sur un même site) ;

EXIGENT en conséquence la suppression des coefficients de services après alignement sur le coefficient le plus élevé ;

REVENDIQUENT en conséquence l'alignement immédiat des coefficients de tous les services sur la valeur la plus élevée des services où les agents du MEEDDAT exercent en position d'activité ;

EXIGENT la compensation de l'indemnité d'éloignement pour les DOM-TOM où elle a été supprimée ;

Sur la modulation individuelle

REVENDIQUENT l'abrogation des coefficients de modulation individuels ;

DENONCENT les pratiques discriminatoires de certains chefs de services attribuant sans aucune justification, des coefficients individuels inférieurs à 1 aux IDTPE promus par le principalat et aux ITPE et IDTPE en première affectation, parfois même en deçà des minima prévus par les textes réglementaires ;

FUSTIGENT la pratique trop souvent constatée de réduire l'effet des gains de coefficient de grade obtenus par les ITPE en abaissant les coefficients individuels des bénéficiaires ; ce procédé scandaleux vide de fait la réforme obtenue en 2005 de son sens et rompt l'égalité de traitement entre les ITPE ;

EXIGENT en conséquence que les ITPE concernés perçoivent sans délai les sommes injustement confisquées y compris les intérêts moratoires ;

FUSTIGENT l'utilisation par certains chefs de service du coefficient individuel pour gommer les conséquences de l'homogénéisation des coefficients de services lors de la création des DIR ;

DEMANDENT que la dotation d'ISS soit déterminée par acomptes mensuels égaux à 1/12ème de l'ISS de l'année ;

DENONCENT l'instauration, pour les thésards, d'un coefficient de service arbitraire de 0,85 alors que la thèse constitue un poste à part entière;

DENONCENT l'harmonisation des coefficients individuels des ITPE par le DRE, responsable de BOP, plaçant ce dernier en situation de juge et partie;

DENONCENT la stupidité de quelques chefs de services qui ne distribuent même pas la totalité des dotations moyennes auxquelles les agents ont droit ;

Sur les indemnités d'astreinte versées par l'Etat

DENONCENT les situations inacceptables engendrées par des modalités différentes de rémunération des astreintes au sein d'un service fusionné (DDEA par exemple) ;

EXIGENT en conséquence dans l'immédiat l'alignement des modalités de rémunération des astreintes sur le régime le plus favorable et la revalorisation décente du montant de l'indemnité;

Sur le régime indemnitaire des ingénieurs territoriaux

DENONCENT l'extrême disparité des régimes indemnitaires en vigueur dans les collectivités préjudiciable notamment au recrutement et à la mobilité ;

EXIGENT de la DGCL un cadrage des régimes indemnitaires par cadre d'emploi basé a minima sur le décret relatif aux coefficients de grade de l'indemnité spécifique de service pour le corps des ITPE et de l'arrêté d'application ;

DONNENT MANDAT à la Commission Exécutive pour décider et mettre en oeuvre les moyens nécessaires à l'aboutissement de ces orientations, engagements et revendications.

Adoptée à l'unanimité